

2019_CT2_646

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS- Attribution d'une subvention à l'association "Les Entrepreneuriales en PACA"

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DEVESA Brigitte – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Interventions économiques**

■ Séance du 12 décembre 2019

05_2_19

■ Attribution d'une subvention à l'association "Les Entrepreneuriales en PACA"

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_646-
DE
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 19 Décembre 2019

52

ECO 052-19/12/19 BM

■ Attribution d'une subvention à l'association "Les Entrepreneuriales en PACA"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, elle accompagne l'action de l'association Les Entrepreneuriales en PACA. L'association agit pour la promotion de l'entrepreneuriat auprès des jeunes post-bac. Les Entrepreneuriales PACA, depuis sept ans, met en œuvre un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant, gratuit, pédagogique, ouvert à tous les étudiants de l'université et des écoles d'ingénieurs et écoles privées de la Métropole.

En 2019, grâce à ce dispositif, 113 étudiants, contre 96 l'année précédente, ont pu expérimenter, gratuitement, hors les murs de l'école, dans le cadre d'une « formation terrain » les étapes de la création et le fonctionnement d'une entreprise.

Les bénéfices attendus pour les étudiants sont les suivants :

- Mieux connaître l'univers de l'entreprise, se découvrir des aptitudes entrepreneuriales
- Pour ceux qui ont déjà un projet, bénéficier d'un accompagnement gratuit, afin d'enrichir leur projet, le tester et le valider avec d'autres étudiants
- Gérer un projet en équipe pluridisciplinaire
- Se constituer un premier réseau professionnel
- Acquérir un bagage pour l'avenir
- Améliorer leur niveau d'employabilité
- Obtenir potentiellement un Certificat professionnel reconnu.

Pendant 5 mois, les étudiants entrepreneurs réunis en équipes pluridisciplinaires (parcours supérieur divers) de 3 à 5 personnes sont accompagnés par des professionnels pendant toutes les étapes de la création pour comprendre toutes les clés du fonctionnement d'une entreprise (étude de marché, BM Canevas, stratégie commerciale et marketing, chiffre d'affaires et compte de résultat, plan de financement...). A la fin du parcours, ils doivent rendre un business plan et un pitch vidéo de 30

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_646-
DE
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020

secondes pour présenter leur projet.

L'objectif de l'association pour l'année scolaire 2020-2021 est d'accompagner 20 équipes sur le campus Aix Marseille, soit plus d'une centaine d'étudiants des territoires d'Aix et Marseille.

Chaque équipe aura pour coach un professionnel qui va les accompagner tout au long de son projet, développer l'idée vers le projet et ensuite à la création d'entreprise.

Les entreprises régionales seront les principales bénéficiaires, car elles pourront recruter des salariés beaucoup plus formés, capables de travailler en équipe avec des compétences différentes et ayant déjà des connaissances sur le fonctionnement d'une entreprise qui contribueront ainsi à renforcer le dynamisme économique de la filière sur la région.

Concrètement, le programme d'accompagnement se déroulera sur l'année scolaire (2020-2021) et comme suit :

- 1) Interventions dans les universités et écoles pour recruter les futurs candidats à l'entrepreneuriat en septembre 2020.
- 2) Speed-dating en octobre réunissant les étudiants intéressés par le programme au cours duquel chaque porteur de projet sélectionné constituera son équipe.
- 3) Soirée de lancement en novembre au cours de laquelle les étudiants rencontreront leur coach qui les accompagnera pendant 5 mois jusqu'en mars 2021.
- 4) En mars 2021, lors de la soirée de clôture, chaque équipe devra passer devant un jury qui évaluera son niveau d'acquisition de la démarche de création d'entreprise à travers un Business Plan et une vidéo pitch de 30 secondes sur leur projet.

Chaque étudiant recevra une attestation de participation au programme reconnaissant son potentiel pour entreprendre demain.

De plus, depuis trois ans, l'association a mis en place un processus de certification permettant aux étudiants de valider six domaines de compétence, après leur participation au programme.

La Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour le projet des Entrepreneuriates PACA, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient pris en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

Pour les actions menées par l'association dans le cadre de ce programme d'accompagnement, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 20.000 euros, représentant 26,8 % du budget prévisionnel 2020 d'un montant de 74.500 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 10.000 euros seront pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- 10.000 euros seront pris en charge par le Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_646- DE Date de télétransmission : 10/01/2020 Date de réception préfecture : 10/01/2020

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 20 000 euros à l'association Les Entrepreneuriales en PACA au titre de l'exercice 2020, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 10 000 euros par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- 10 000 euros par le Territoire du Pays d'Aix.

Article 2 :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte dans la limite de 80% de la subvention votée sur demande du bénéficiaire ;
- le solde (soit 20%) sera versé sur production des comptes annuels de l'organisme/du Comptendu financier de l'action spécifique subventionnée

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le Budget principal de la Métropole sous-politique B320/61/65748.
- le Budget de l'État Spécial du Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_646-
DE
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020

Budget prévisionnel de l'action

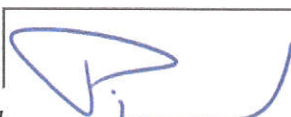
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

CHARGES DIRECTES		MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT ¹²
60 - Achats	€		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€	
Achats stockés (matières premières, autres)	€		73 - Dotation et produits de tarification	€	
Achats d'études et de prestations de services	€		74- Subventions d'exploitation (13)	€	
Achats de matériel, équipements et travaux	€		État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€			€	
Achats de marchandises	€			€	
Autres achats	€		Région(s)	€	
61 - Services extérieurs	€			€	
Sous-traitance générale	€		Département(s)	€	
Redevances de crédit-bail	€			€	
Locations mobilières et immobilières	€			€	
Charges locatives et de copropriété	€			€	
Entretien et réparations	€			€	
Primes d'assurances	€		TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	€	
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€		Métropole AMP (Échelon central)	€	
62 - Autres services extérieurs	€		Territoire Marseille-Provence	€	
Personnel extérieur	€		Territoire du Pays d'Aix	€	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€		Territoire du Pays Salonais	€	
Publicité, information et publications	€		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€	
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€		Territoire Istres-Ouest Provence	€	
Déplacements, missions et réceptions	€		Territoire du Pays de Martigues	€	
Frais postaux et de télécommunications	€		Communes	€	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€			€	
63 - Impôts et taxes	€		Organismes sociaux (détailler) :	€	
Impôts et taxes sur rémunérations	€		Fonds européens	€	
Autres impôts et taxes	€		L'agence de services et de paiement	€	
64 - Charges de personnel	€		Autres établissements publics	€	
Rémunérations du personnel	€		Aides privées	€	
Charges sociales	€		75 - Autres produits de gestion courante	€	
Autres charges de personnel	€		Dont cotisations, dons manuels ou legs	€	
65 - Autres charges de gestion courante	€		76 - Produits financiers	€	
66 - Charges financières	€		77 - Produits exceptionnels	€	
67 - Charges exceptionnelles	€		78 - Reprises sur amortissements provisions	€	
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€		79 - Transfert de charges	€	
69 - Impôts sur les bénéfices	€			€	
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement	€			€	
Frais financier	€			€	
Autres	€			€	
TOTAL DES CHARGES	€		TOTAL DES PRODUITS	€	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)	€		87 - Contributions volontaires en nature	€	
Secours en nature	€		Bénévolat	€	
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€		Prestation en nature	€	
Personnel bénévole	€		Dons en nature	€	
TOTAL GENERAL DES CHARGES			TOTAL GENERAL DES PRODUITS		

Fait à : _____ Le _____

Signature du Président



Frédéric PITHOUD

Cachet de l'association

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_646-
DE
ASSOCIATION LES ENTREPRENEURIALES EN PACA
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020

¹² Ne pas indiquer les centimes d'euros. ¹

ait que les indications sur les financements demandés auprès

justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements *

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS- Attribution d'une subvention à l'association "Les Entrepreneuriales en PACA"

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	68
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35
Pour	68
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 03 JAN, 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_646-
DE
Date de télétransmission : 10/01/2020
Date de réception préfecture : 10/01/2020